



# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat  
M. Nicolas Büchler : Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ?

Présidente : Carola Fastiggi (ML)  
Membres : Ihab Al Jundi (SOC)  
Nicolas Büchler (SOC)  
Mario Gori (SOC)  
Dominik Hunziker (UDC)  
Olivier Müller (PLR)  
Mélanie Nicollier (PLR)  
Anne Saito (Les Verts)  
Bibiana Streicher (PLR)  
Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie le 15 juillet 2020 à 19h à la salle VIP de la Salle Omnisports du Pierrier en présence de M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller Municipal, de M. Pascal Friedemann, Chef du développement économique, culturel et touristique et de M. Serge Gard, Chef des finances.

### Préambule :

La présidence de la commission est remise en jeu. Mme Carola Fastiggi est confirmée dans sa fonction de présidente-rapporteuse.

Ont déclaré leurs intérêts :

Monsieur Nicolas Büchler en tant que président des intérêts de Glion ;  
Madame Bibiana Streicher en tant que vice-présidente de Montreux-Natation ;  
Monsieur Mario Gori en tant que président de la Casa d'Italia et secrétaire FC Rapid-Montreux ;  
Monsieur Dominik Hunziker en tant que membre de la caisse de secours des sapeurs-pompiers et caissier de l'amicale des sapeurs-pompiers de Chernex, Brent et environs.

La présidente propose de donner la parole au postulant, puis à la Municipalité et ensuite de passer à la discussion générale ; la commission approuve cette manière de procéder.

### **La parole est donnée au postulant :**

M. Nicolas Büchler ne revient pas sur son texte et précise qu'il n'est pas directement concerné par ce postulat. Dans le cadre de ce postulat, il souhaite que la Municipalité réfléchisse à un plan d'action pour le soutien aux sociétés locales. Ce soutien se ferait uniquement sur demande des sociétés et après analyse de leur capacité financière. Selon les informations en sa possession, une reprise associative n'est pas envisageable avant avril à juillet 2021 ce d'autant plus qu'un vaccin ne serait pas disponible avant le 2ème semestre 2021.

M. Nicolas Büchler est convaincu que son postulat a du sens pour les sociétés locales qui en ont besoin.

### **La parole est donnée à la Municipalité :**

M. Jean-Baptiste Piemontesi fait la liste des mesures déjà décidées par la Municipalité, à savoir :

1. Toutes les sociétés qui touchent des subventions de la part de la Commune ont la possibilité de faire valoir leurs droits à ces subventions (Soit subventions institutionnelles pures qui sont garanties soit soutien à des évènements jusqu'à concurrence des frais engagés resp. du montant total prévu au budget et ce, même si l'évènement devait être annulé).
2. Les locations de salle pour les associations sportives ne seront facturées que jusqu'à concurrence de ce qui a été utilisé. Pour les locations annuelles (ou DDP), l'encaissement de ces loyers a été décalé en précisant qu'une décision quant à la facturation de ces loyers ou pas serait prise ultérieurement.
3. Toujours dans le cadre des subventions, les manifestations annulées peuvent également s'adresser à la taxe de séjour pour combler les dépenses qui ont été faites jusqu'au moment de l'annulation de l'évènement. Il n'y a ainsi pas de perte pour les sociétés locales.
4. Concernant les villages, un montant de base annuel est alloué, ensuite une participation de la taxe de séjour en fonction des évènements est versée. En cas d'annulation de l'évènement, le village pourra demander, en fin d'année, de l'aide à la taxe de séjour pour compenser les frais engagés.

M. Jean-Baptiste Piemontesi précise que les différentes fédérations sportives font des gestes en faveur des clubs notamment en remboursant les cotisations et le prix des licences des joueurs aux clubs concernés. En parallèle, Swiss Olympic vient également en soutien. De plus, le canton et la Confédération (Soutien à la culture) ont mis en place des moyens importants afin de soutenir la culture et les manifestations qui n'ont pas eu lieu (initialement prévus pour les annulations ayant lieu avant le 31.08, maintenant 31.10).

Les sociétés locales (culturelles et sportives) disposent d'une série de soutiens, divers et variés, qu'il faut connaître. Les informations nécessaires ont été transmises aux sociétés. Il incombe à ces dernières de faire les demandes aux différents organismes. Les sociétés locales ne devraient ainsi pas avoir de problème pour boucler 2020.

## **La discussion générale est ouverte :**

Un commissaire pense qu'il s'agit de se concentrer sur l'information, notamment la communication des différentes aides à disposition et des différentes institutions à contacter. Les grandes manifestations sont plus au fait des moyens à disposition mais quid des petites manifestations ?

Un autre commissaire pense que l'aide de la Commune devrait intervenir en dernier recours. En effet, une grande partie de ces sociétés locales ont une association faitière qui est là pour aider outre le canton et la Confédération. Si rien n'a pu être obtenu de ces organismes, la Commune pourrait ainsi engager des moyens au cas par cas pour sauver ces sociétés. Et quid des frais fixes autres que les loyers ? Comme les professeurs de musique ou les entraîneurs par exemple ? Et pourquoi ne pas annuler les petits loyers plutôt que de les décaler ? De plus, ce commissaire fait remarquer que la durée des aides est également un élément important.

Une commissaire confirme que toutes les informations nécessaires afin d'obtenir de l'aide leur sont parvenues via la fédération et la commune. Elle est un peu sur la réserve avec ce postulat car différentes aides sont déjà à disposition et la Commune a toujours soutenu les sociétés locales jusque-là. Chacun doit se responsabiliser en entreprenant les démarches nécessaires et en utilisant toutes les voies à disposition avant de venir demander de l'aide. Si la Commune doit payer pour tout le monde, il y aura un problème avec le budget.

Une autre commissaire se demande ce qu'il se passe dans les autres communes de la Riviera. M. Jean-Baptiste Piemontesi indique que certaines communes ont pris des mesures économiques mais n'a pas d'information par rapport aux sociétés locales.

Un autre commissaire indique avoir vu sur le Teletext en date du 8 juillet 2020 que le Conseil d'Etat vaudois et le fonds du sport vaudois avaient alloué 3 millions pour soutenir le sport dans le cadre de la crise de la COVID19. Est-ce un fonds supplémentaire qui pourrait être à disposition ? M. Jean-Baptiste Piemontesi répond qu'il s'agit du pendant du Fonds pour la culture et qu'effectivement, ces fonds ont été débloqués pour venir rapidement en aide au sport associatif cantonal.

Un commissaire souhaite revenir sur quelques éléments évoqués : Non, la commune n'a pas toujours été ouverte à aider, il tient à le préciser. Sur la durée, il y a beaucoup d'incertitude, mais l'on peut penser que pour 2020, certaines associations ou sociétés vont rester sur une saison blanche. Il faut en tenir compte. De plus, il faut faire la distinction entre les acteurs culturels et les micros sociétés pour lesquelles ce postulat est destiné. Ils ont des problèmes différents. M. le Municipal précise que les acteurs culturels comportent également des petites sociétés. Par exemple, pour les fanfares, un montant annuel est mis à disposition qu'il y ait de l'activité ou pas. Il est inscrit au budget et sera versé cette année. En plus, un montant de CHF 20/musicien est octroyé à chaque fois qu'une fanfare joue en dehors de la Commune.

Un commissaire indique qu'un tournoi et un loto devaient avoir lieu en mars et en avril mais ont dû être annulés. Il se demande ce que va payer la Commune. M. Jean-Baptiste Piemontesi répond que si une subvention était inscrite au budget, un montant jusqu'à concurrence du montant prévu pourrait être versé.

Un autre commissaire prend la parole afin de soutenir ce postulat, notamment car le postulat stipule que c'est sur demande motivée et de cas en cas. Selon lui, beaucoup de sociétés ont des fortunes suffisantes pour passer le cap. Par ailleurs, il rejoint un autre commissaire quant à l'importance de la transmission d'informations relatives aux démarches administratives nécessaires et des organismes à contacter.

Un commissaire se demande qui est en détresse et pense que les sociétés qui ont des réserves doivent les utiliser. On ne peut pas aider tout le monde.

Un autre commissaire rebondit. Un adage dit que « gouverner c'est anticiper ». Il s'agit donc d'assurer la pérennité. Il y a de moins en moins de bénévoles et de moins en moins de sociétaires. Ce postulat permettrait ainsi d'aider les sociétés locales en dernier recours. Ne pas soutenir ce postulat pourrait amener, à terme, à la disparition de sociétés locales.

M. le Municipal reprend la parole et relève que ce postulat est un peu problématique. Aujourd'hui, il s'agit de trouver des solutions autres que de venir chercher des subventions supplémentaires notamment en permettant aux différents acteurs culturels de travailler ensemble et de créer des synergies afin de réduire les frais (par exemple : secrétariat commun, caisse/billetterie commune, support informatique). Ce postulat s'oriente trop sur l'aspect financier et pas assez sur l'aspect sociétal. Quoiqu'il en soit la Municipalité soutiendra les sociétés locales.

Un commissaire évoque un cas concret d'une société qui a des charges fixes mais qui, à cause de la COVID19, voit ses recettes diminuer notamment à cause de la buvette qui ne peut pas rouvrir. Il est convaincu que les grands acteurs culturels n'ont clairement pas les mêmes problèmes que les petites sociétés locales.

Une commissaire estime que ce postulat donne à la population un signal positif car il prouve que la Commune s'inquiète du sort des petites sociétés/associations. Les gens sont généralement bénévoles et ont donc besoin de se sentir soutenus.

Elle revient également sur les propos de M. Jean-Baptiste Piemontesi, en particulier sur les synergies qui pourraient être créées entre les différents acteurs culturels. Est-ce que la Municipalité pourrait mettre des compétences à la disposition des associations ? M. le Municipal répond qu'effectivement, la question se pose. A voir si ce seront des compétences au sein de la Commune ou une entité commune pour toutes les associations. Tout est encore ouvert mais a priori plutôt la deuxième solution.

A noter que la Municipalité a ouvert un compte « COVID19 ». Les montants ne sont pas encore inscrits au budget. Un préavis pourrait suivre en automne. La possibilité de faire des crédits complémentaires (max. CHF 50'000) est également envisagée.

Un commissaire pense que les différentes associations ont suffisamment d'argent et souhaite donc avoir des exemples concrets d'aide que la Commune pourrait donner. M. le Municipal indique que l'aide sera donnée au cas par cas. Le compte « COVID19 » pourra être utilisé par la Municipalité en cas d'annulation de loyer par exemple (jusqu'à concurrence CHF 50'000 par objet sans passer par un préavis).

La parole n'est plus demandée et la Commission passe au vote ; la prise en considération du postulat est acceptée par la majorité des voix de la commission.

## Conclusion

La commission vous recommande d'accepter la prise en considération du postulat « Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ? ».

8 oui, 2 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse  
Carola Fastiggi (ML)